

Charte informatique du LEGT Leclerc

Année d'élaboration : 2005

La présente charte s'applique à tous les utilisateurs habituels ou occasionnels des ressources informatiques du LEGT Leclerc. Son objectif est de dresser un cadre des comportements à adopter lors de l'utilisation de l'informatique. Elle ne se substitue pas pour autant au bon sens des utilisateurs soucieux d'entretenir le matériel et les moyens mis à leur disposition. Il semble logique de ne pas manger ou boire à proximité d'un ordinateur, de ne pas laisser des déchets de gomme sous la souris etc.). Les responsables informatiques ne devraient pas se préoccuper de faire la police pour un ensemble de négligences qui concernent tout le monde. Soyez solidaires de leur action et faites en sorte de respecter la charte et de la faire respecter. Que vous soyez professeur ou élève, tout le monde a intérêt à ce que l'outil informatique fonctionne efficacement.

Voici les « 10 commandements » informatiques du LEGT Leclerc

1°) Tu ne bricoleras pas ton ordinateur

Pour un simple faux contact, pas besoin d'être très bricoleur. Il est de bonne guerre de vérifier que tout est correctement branché en restant délicat lorsqu'il faut enficher une prise. Par contre tout autre bricolage est prohibé, quant au vandalisme il est sévèrement puni. En résumé respectez le matériel qu'on vous prête et veillez à ce que tous en fassent autant (En effet, en utilisant un réseau on se connecte depuis n'importe quelle machine pour travailler sur son compte. Alors si un camarade a joué les casseurs de la machine sur laquelle vous avez besoin de travailler ...). Notons également que tout déplacement d'une machine fixe d'une salle à l'autre ne peut être envisagé de la propre initiative d'un usager. La consultation du PRI est obligatoire.

2°) Tu n'abuseras pas de l'internet

Surfer sur internet n'est pas au LEGT Leclerc un moyen de passer le temps. Demandez aux profs ce qu'ils en pensent.

Ce n'est pas non plus un moyen de jouer en réseau, de papoter avec la planète entière, de télécharger des programmes, des vidéos et des chansons, de faire ses courses, de consulter des sites à caractère violent, licencieux, pornographique, de commander des substances illicites etc. L'activité internet est surveillée sur le réseau local de façon régulière et de nombreuses fonctions sont d'ores et déjà limitées dans l'intérêt de tous. Un filtrage de sites existe et sera encore renforcé à l'avenir. Les contrevenants s'exposent à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3°) Tu n'effaceras pas les fichiers de tes camarades

En réseau, connecté au serveur du domaine utilisé, vous avez accès à un disque (unité logique) spécifique en fonction de votre classe. Sur ce disque vous disposez d'un espace maximal allant jusqu'à 250 Mo parfois. Vous pouvez voir également les dossiers des autres intervenants de la classe et de vos professeurs. Vous n'êtes pas autorisés à vous les approprier et le pouvoir de suppression de données dans votre dossier n'est pas non plus accordé. Seul le professeur peut intervenir pour vous aider dans des opérations de rangement qui nécessitent des suppressions. Tout fichier enregistré ailleurs que dans votre dossier est considéré comme perdu car l'administrateur réseau est un maniaque du rangement.

En local, On peut uniquement utiliser le disque de données (D:\Données) pour stocker temporairement des fichiers. N'importe qui peut s'approprier les fichiers de cet espace, les supprimer etc. C'est une zone dite non sécurisée. Tant que possible évitez d'y faire des suppressions par vous-même. Vous serez peut-être heureux d'y retrouver un fichier que vous pensiez perdu !

4°) Tu n'installeras pas tes programmes personnels

Software, shareware, freeware ... allezvousfaireware si vous voulez installer des programmes personnels ! Le service Windows installer est désactivé !

Vos CD et disquettes personnels ne sont pas les bienvenus avant, pendant et après les cours. Ils restent chez vous un point c'est tout. Vous enfreignez la règle et votre prof découvre un CD dans le lecteur pendant le cours, il est perdu et vous êtes sanctionné. Toute tentative de copie des programmes installés est aussi prohibée.

N'oubliez pas que vous n'êtes que « locataire » à titre gracieux de la machine que vous utilisez. A bon entendre ... Merci

5°) Tu te protégeras contre les virus et les chevaux de Troie

Pour le cheval de Troie, relisez l'Illiade. Pour nous en informatique il existe de façon générale de nombreux programmes malveillants sous différentes formes pouvant aller jusqu'à affecter considérablement l'ordinateur et le réseau. Autant prendre des précautions ! Ces programmes virus, espions et autres peuvent provenir de notre activité sur internet, de l'apport au LEGT de CD et disquettes infectés etc. Notre antivirus se nomme PC-Cillin et

permet sur chaque machine de nettoyer tous les programmes indésirables. Encore faut-il le mettre à jour régulièrement ! D'autre part il est interdit de ramener des disquettes, clés USB ou CD-Roms au lycée sans en avertir un professeur et sans procéder à un contrôle par antivirus.

Si l'on renverse le problème, vous pourriez tout aussi bien découvrir chez vous un virus ramené du lycée ! Dans ce cas vous devrez vous débrouiller tout seul ! On ne viendra pas soigner votre ordinateur !

6°) Tu ne pirateras pas

De nombreux films américains ont mis en avant l'image de jeunes surdoués en informatique capables de s'introduire dans tous les grands réseaux de la planète pour y récupérer des informations ultra-secrètes ou gagner de l'argent. Si quelques fonctionnalités liées à l'internet, au pouvoir d'administration du réseau et aux comptes individuels sont protégées par mot de passe, c'est davantage pour garantir un minimum de sécurité dans votre travail que pour protéger des informations confidentielles.

Ceci étant, toute tentative de propager un virus, de s'introduire dans d'autres systèmes, d'exercer une activité informatique allant contre l'intérêt de tous les utilisateurs du lycée sera sévèrement punie. Le trafic réseau fait l'objet d'un contrôle assez régulier bien qu'on n'y aie pas envisagé d'y jouer au gendarme virtuel en permanence ! Ne croyez pas non plus tout ce que vous voyez au cinéma !

7°) Tu ne joueras pas

L'administrateur réseau a caché ou détruit les jeux ! Pas très sympa mais des jeux vous en avez plus et des meilleurs chez vous. Encore une fois, interdit d'en apporter au lycée, c'est une faute grave. La plupart des logiciels que vous allez apprendre sont suffisamment ludiques. D'autre part vous passez si peu de temps en salle informatique qu'il serait dommage de perdre votre temps à jouer. Inutile d'envisager d'aller jouer sur internet, là aussi c'est interdit et le professeur vous le rappellera probablement si vous étiez tentés d'enfreindre cette règle. Mais le lycée n'est pas le bain pour autant !

8°) Tu ne chateras pas

Trop de communication peut tuer la communication ! Les adultes ne sont peut-être plus dans le coup, mais passer 8 heures par jour à papoter en tapant sur un clavier des messages d'un intérêt contestable avec des dizaines d'interlocuteurs plus ou moins sincères et bien intentionnés de par le monde, c'est pas la meilleure chose qu'internet ait apportée. Le chat est donc formellement interdit au lycée et les professeurs y veilleront. De nombreux sites de chat sont déjà filtrés et interdits. Le temps passé en salle informatique est court et doit être utilisé intelligemment ! Si vous espérez trouver l'âme sœur, décollez plutôt le nez de l'écran de votre ordinateur et sortez un peu, elle n'est pas toujours si loin !

9°) Tu veilleras à faire des économies d'encre et de papier

Depuis vos logiciels pensez systématiquement à faire un aperçu avant impression lorsque vous envisagez l'édition d'un document. Les impressions ratées et recommencées x fois pour une même page coûtent cher. Et encore plus cher quand c'est de la couleur. Vos professeurs veilleront à éviter le gaspillage et c'est bien normal !

Dans le même ordre d'idée, votre administrateur réseau a verrouillé la possibilité d'imprimer directement depuis internet. Il est donc conseillé de procéder par un copier-coller du texte d'une page web vers un document Word, d'aménager la mise en forme et d'imprimer enfin depuis Word.

Vous n'avez pas à changer vous-même les cartouches des imprimantes et devez vous contenter de signaler le besoin à votre professeur.

La suppression des imprimantes installées n'est pas autorisée. En cas d'échecs répétés d'impression, annulez toutes les impressions en cours, éteignez l'imprimante concernée puis relancez votre ordinateur.

10°) Tu ne t'ennuieras pas pour autant, ton prof y veillera

En cours avec les programmes et les horaires surchargés, il devient difficile de cultiver son ennui et toutes les restrictions qui ont été détaillées précédemment ne sont pas si graves au fond !

Toute séance informatique en l'absence d'un professeur ou d'un surveillant n'est plus envisageable sauf éventuellement en enseignement supérieur après aval de l'administrateur réseau.

Le professeur étant tenu de contrôler l'état du matériel en début et en fin de séance en ayant relevé l'identité des élèves sur chaque ordinateur, il est fortement déconseillé de faire des bêtises.

La discipline en informatique doit être vécue comme une nécessité plutôt qu'une contrainte. Chacun a en effet besoin que tout fonctionne correctement. Les résultats aux examens en dépendent désormais.

N'hésitez pas à relire cette charte.

Nul n'est censé l'ignorer !